L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE, & CO.
No. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT :
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le prix de l'abonnement est toujours payable d'avance. Aucune adresse ne sera changée, à moins d'avis préalable, et pour un mois au moins. Aucun journal ne sera envoyé hors de la ville, sans qu'il ait été payé d'avance.

ANNONCES. Une pastille pour chaque insertion ordinaire. Les annonces insérées pour un temps déterminé, et qui seront retirées avant l'expiration de ce temps, seront considérées comme nouvelles insertions. Tout changement nécessite un double droit.

ANNONCES. Une pastille pour chaque insertion ordinaire. Les annonces insérées pour un temps déterminé, et qui seront retirées avant l'expiration de ce temps, seront considérées comme nouvelles insertions. Tout changement nécessite un double droit.

ABONNEMENS pour toutes les autres villes des Etats-Unis, et pour tous les pays étrangers, payables d'avance, $15 par an.

Les annonces pour toutes les autres villes des Etats-Unis, et pour tous les pays étrangers, payables d'avance, $15 par an.

Les annonces qui ne seront pas retirées seront continuées jusqu'à contre-ordre, et payables à raison de $1 par semaine, ou $4 par mois.

Les annonces qui ne seront pas retirées seront continuées jusqu'à contre-ordre, et payables à raison de $1 par semaine, ou $4 par mois.

Les annonces qui ne doivent paraître que par intervalles, ou pendant un certain temps, seront payables d'avance.

Les annonces qui ne doivent paraître que par intervalles, ou pendant un certain temps, seront payables d'avance.

Les annonces ou articles d'une nature personnelle, ou qui exigeront plus de publicité, seront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les annonces ou articles d'une nature personnelle, ou qui exigeront plus de publicité, seront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les annonces qui occuperont de la ligne ordinaire des affiches l'un abonné à l'Abeille, que voyage, vente à l'encan par autorité de justice, ventes d'habitations et terrains à rendre, à louer ou à affermer, seront payables d'avance. Annonces de spectacles, de concerts, de bals publics, de musique, etc., etc., seront payables d'avance.

Les annonces qui occuperont de la ligne ordinaire des affiches l'un abonné à l'Abeille, que voyage, vente à l'encan par autorité de justice, ventes d'habitations et terrains à rendre, à louer ou à affermer, seront payables d'avance. Annonces de spectacles, de concerts, de bals publics, de musique, etc., etc., seront payables d'avance.

Les annonces pour les semaines impaires paraîtront dans l'édition du lundi, mercredi et vendredi, et celles pour les semaines paires dans l'édition du mardi, jeudi et samedi.

Les annonces pour les semaines impaires paraîtront dans l'édition du lundi, mercredi et vendredi, et celles pour les semaines paires dans l'édition du mardi, jeudi et samedi.

AUCUNE ANNONCE ne sera insérée pour moins de trois fois, à moins que le nombre n'en soit déterminé d'avance, ou qu'il ne soit publié.

AUCUNE ANNONCE ne sera insérée pour moins de trois fois, à moins que le nombre n'en soit déterminé d'avance, ou qu'il ne soit publié.

LES ABONNÉS ne sont pas autorisés à faire des annonces pour l'abonnement, et ne peuvent faire insérer aucune annonce à moins qu'ils ne soient munis d'un billet d'abonnement